

SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES ROUTES

L'ACTION D'UN AGENT DU DÉPARTEMENT MISE EN LUMIÈRE PAR LE GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND



À l'occasion de ses 50 ans, le Groupe Ornithologique Normand (GONm) met en lumière les actions et les partenaires qui participent à la protection des oiseaux en Normandie. La préservation des arbres remarquables de Mortain-Bocage, le Neufbourg et Romagny, entreprise en 2019 par le Département, grâce à l'action de Eric Blandin, responsable de l'Agence Technique Départementale du Sud Manche, a retenu l'intérêt du GONm qui rappelle que, outre l'esthétique de l'entrée de l'agglomération qui est en jeu, c'est aussi et surtout la sauvegarde d'une part de vie sauvage originale (les vieux arbres abritent en effet une faune particulière, oiseaux, chauves-souris, insectes). Les routes départementales ont leur rôle à jouer dans la lutte contre l'extinction des espèces sauvages, et participent à la protection de la biodiversité.

Le GONm remercie personnellement Eric Blandin pour son action au sein du Département, en lui remettant officiellement mercredi 21 septembre, une photo du pic cendré au nid, œuvre de Jacques Rivière, adhérent du GONm.

HERVÉ DESSEROUER
Conseiller départemental du
canton du Mortainais

JEAN COLLETTE
Responsable du réseau de
refuges du GONm

vous convient à la mise en lumière par le GONm de l'engagement du Département à travers l'action d'Eric Blandin, responsable de l'Agence Technique Départementale du Sud Manche,

le mercredi 21 septembre à 15h, rendez-vous au carrefour des 7 Cœurs à l'intersection des RD 977 et 907 à MORTAIN-BOCAGE

REPÈRES

→ L'entretien des voiries et de ses accotements, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers qui empruntent les routes, rythme le quotidien des agents du Département qui en ont la charge. Une de leurs missions est de maintenir la biodiversité le long des accotements routiers.

→ En 2021, un exemple en la matière a été réalisé avec la replantation de 56 platanes et tilleuls sur les routes des communes de Mortain-Bocage, le Neufbourg et Romagny.

Cette opération est le fruit d'un travail mené pendant 4 ans par l'Agence technique départementale (ATD) Sud-Manche, durant lesquels plusieurs actions ont été entreprises en lien avec des professionnels et des organismes spécialisés dont le GONm : diagnostic sanitaire et sécuritaire, état de présence de chauves-souris, entretien des arbres dans le respect de la convention européenne du paysage.

→ Ce choix de replanter plutôt que d'abattre vient d'une volonté de **garder à l'identique pour les années à venir un patrimoine environnemental, historique et culturel remarquable**. Il témoigne aussi d'une **sensibilité à l'environnement et à la biodiversité**. Ces travaux ont été réalisés dans le respect de l'environnement jusqu'au recyclage des produits de coupe afin d'interdire le brûlage et la mise en décharge de produits recyclables.